
Réunion publique du mardi 02 octobre

18 h 00 à la Mairie de GARDOUCH

Personnes présentes :

Monsieur Olivier GUERRA, Maire de Gardouch

Les membres du Conseil Municipal de Gardouch

Monsieur Gilbert HEBRARD, Conseiller Départemental et Président du Syndicat du Bassin HERS-GIROU

Monsieur Sylvain MACE, Animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Monsieur Dou, Maire de Caignac

Le chef d'escadron Nicolas Montagne, commandant de la compagnie de gendarmerie de Villefranche-de-Lauragais

L'Adjudant-Chef Sébastien Huguet, Commandant de la Communauté de Brigades

Le Lieutenant Yoan Visentin, Chef de corps des Sapeurs-Pompiers

Le public composé d'une quarantaine de personnes

La Presse.

Absents :

Les représentants des Voies Navigables de France (VNF) n'ont pas souhaité être présents.

Après l'accueil et la présentation des personnes présentes M. Le Maire laisse la parole à M. MACE pour une présentation de son diagnostic concernant les événements ayant entraîné les inondations du 16 juillet dernier.

La crue débordante n'a pas été un cas isolé, un grand nombre de communes ont subi en amont de Gardouch d'importants dégâts, il y a également eu des débordements en plaine. Outre les quantités d'eau conséquentes depuis décembre 2017, une cellule orangeuse s'est fixée sur le secteur pendant 3 jours. Les pluies sont localement intenses, on parle d'un cumulé dépassant 200mm.

Ce n'est pas la première fois, des événements similaires ont eu lieu le siècle passé, notamment en 1927 et 1963.

La végétation sur le Gardijol n'a pas provoqué ni aggravé la crue. Il s'agit d'une végétation normale et moyennement dense. Il existe une surveillance particulière au niveau des bourgs et des ponts. Le constat est que le canal du midi fait barrage notamment par la présence de l'ouvrage d'art que sont les voûtes.

Pour pouvoir intervenir chez le privé une déclaration d'intérêt public est nécessaire. C'est ainsi que la Direction Départementale des Territoire a donné son accord pour intervenir en novembre dans le cadre de la procédure d'urgence.

Les voûtes ont fait l'objet de réunions avec la commune, VNF et le syndicat du bassin Hers-Girou (la dernière le matin même à la Préfecture). Un curage va être réalisé au plus tard au premier trimestre de l'année qui arrive.

Monsieur le Maire fait part de son souhait de voir un entretien annuel du Gardijol.

M.HEBRARD explique qu'un état des lieux des rivières et cours d'eau du Lauragais sera effectué. A travers la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), nouvelle compétence des intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 des travaux seront réalisés et la taxe sera fixée par les élus en conséquence.

La mise en place de nouvelles habitudes avec les agriculteurs est indispensable. Une sensibilisation est nécessaire. Il est précisé que le 11 Avril dernier agriculteurs et élus Lauragais se sont rassemblés à la mairie de Gardouch pour dialoguer sur des coulées de boue survenues en 2017. Des solutions avaient été proposées (bandes enherbées, sillions etc.).

Monsieur B. interpelle les élus en leur demandant si cela signifie que les agriculteurs sont les responsables des coulées de boue en précisant que le problème était également dû au manque d'entretien des buses dans les fossés.

M.Hebrard lui précise qu'étant lui-même agriculteur il connaît les problématiques et réaffirme la volonté du Conseil Départemental de favoriser la prévention, l'accompagnement et le dialogue

Monsieur le Maire souligne le fait qu'il n'est pas question de montrer à l'index qui que ce soit en revanche de responsabiliser chacun dans ses prérogatives et par là-même d'alerter que ce n'est plus possible de fermer les yeux voire de se voiler la face, que cela coûte cher et que cela doit induire indéfectiblement une réelle prise de conscience collective.

Monsieur le Commandant Montagne commence son propos en remerciant la municipalité et principalement le maire pour son action et les « bons mots » qu'il a formulé pendant la semaine du 16 juillet lors de ses différentes interventions avec la Presse en faveur du travail de la gendarmerie de Villefranche. Le commandant poursuit pour rappeler les missions et les actions de la Gendarmerie pendant la crise : protection et secours des personnes, gestion des routes notamment pour les déviations, renseignement des familles, protection des biens etc. Il est a noté qu'aucune plainte pour cambriolage n'a été déposée.

Le Lieutenant Yoan Visentin parle d'une coordination excellente entre les différents services publics (Mairie, SDIS31, Gendarmerie ...), d'une réactivité exemplaire de la commune et d'une prise de conscience rapide de la mesure de l'urgence.

La parole est donnée au public :

Intervention de Mr S. qui a réalisé son « enquête ». Une crue de 1939 aurait été plus conséquente encore que celles citées précédemment. Il réaffirme le caractère exceptionnel de l'évènement et souligne l'état des 40 ruisseaux qui se déversent dans le Gardijol ainsi que celui des lacs attenants, 3 sur 8 seraient catastrophiques.

Monsieur B. souligne le manque d'information concernant les essences, connaissances nécessaires pour pouvoir nettoyer les abords du Gardijol.

Monsieur Le Maire est d'accord avec ce dernier mais précise également qu'il a été constaté que certains riverains utilisent le Gardijol comme dépotoir notamment en ce qui concerne les déchets verts. Il parle d'une nouvelle association dont le but/l'objet reste à définir.

Monsieur Mace explique que l'Etat a engagé une cartographie des cours d'eau, celle-ci sera disponible sur le site de la DDTE avec un ensemble de documents en 2019.

M.Hebrard précise que ses services sont à la disposition du public pour les demandes d'informations.

Monsieur P. demande si une procédure judiciaire sera engagée par la Mairie afin de savoir qui est responsable de la catastrophe.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y en aura pas. Les procédures sont longues et onéreuses. De plus elles n'aboutissent généralement pas de manière favorable. Il rappelle également que la zone concernée était classée inondable et rappelle les articles du code de l'environnement en matière de responsabilité. En ce qui concerne les coulées de boue qui détériorent la voirie, considérant que des réunions de prévention ont déjà eu lieu avec les différents acteurs depuis plus deux ans, en cas de nouvelles coulées la mairie sur son domaine se réserve le droit de déposer des plaintes à l'encontre des gens dont la responsabilité serait engagée. Les dépenses concernant les précipitations du printemps 2017 ont été onéreuses pour la collectivité avec un coût de plus de 20 000 € de réfection de voirie.

Monsieur M. s'interroge sur la capacité des voûtes. Dans leur état actuel sont-elles en mesure d'absorber des pluies fortes ?

Monsieur Mace dit oui, les représentants locaux de VNF ont affirmé lors de la réunion à la Préfecture du matin qu'il existe un hydro-curage naturel par un phénomène de siphon.

Mme L. : Les voûtes qui datent sont-elles en mesure de supporter des pluies en augmentation.

Mr .S. : Elles doivent être nettoyées, si cela avait été le cas la catastrophe aurait été évitée.

Mr .B. : Les voûtes sont la priorité absolue pour tous. Pourrait-on avoir un nettoyage annuel ?

Mme L. : Peut-on nettoyer personnellement les voûtes ?

Il apparait à travers ces questions que les voûtes restent le centre des préoccupations des riverains.

Monsieur le Maire et Monsieur Hébrard expliquent qu'une intervention privée serait illégale mais que dans le cadre d'une association, un nettoyage pourrait faire l'objet d'une convention et d'un partenariat avec VNF.

Mme Dugué, Présidente de l'association « Aqua Viva Gardouch » présente celle-ci et invite les personnes intéressées à en devenir membres.

Monsieur le Maire clôture la réunion et remercie l'ensemble des participants en rappelant que dès que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera publié, il fera l'objet d'une information auprès de la population. Il invite aussi la population à se rapprocher du site internet de la mairie afin de suivre la page consacrée aux inondations et notamment la chronologie du travail de la municipalité mis à jour quotidiennement.

Fin de la réunion publique 19h45.
